

Le Sahara : mutation administrative, économique et sociologique (1957-1962)

Session thématique « France, guerre d'Algérie et enjeux internationaux »

Mercredi 21 juin 2006, matin (9h-11h), salle F 05

Par la loi du 10 janvier 1957 portant création de l'Organisation commune des régions sahariennes, les vastes étendues désertiques comprises entre, au nord, la limite septentrionale des palmeraies et, au sud, les pâturages sahéliens, connurent une période de réorganisation administrative et d'essor économique.

Le développement qui s'ensuivit pour ces régions était en totale rupture avec une culture ancestrale du repli, à laquelle avait succédé, à partir du milieu du XIX^e siècle, une période de pénétration et de pacification conduite par l'armée française. Cette mise en valeur aussi subite que soutenue, intervint à travers l'idée que le Sahara devait être la plaque tournante de l'Afrique française, sinon francophone.

Si cette tentative de développement ne saurait être réduite à la seule exploitation des hydrocarbures, notamment en raison de la diversité des efforts qu'y furent consentis dans le domaine de l'agriculture, de l'hydraulique, des transports, de l'urbanisation, de l'éducation et du tourisme, celle-ci fut au bout du compte très contrastée.

En cinq ans, « le miracle saharien », ainsi que la France qualifia alors les investissements qu'elle consentait dans les départements des Oasis et de la Saoura, s'accompagna finalement de profonds déséquilibres humains et sociologiques pour les 600 000 Sahariens.